

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GRENADE-SUR-GARONNE
Séance du 23 janvier 2024

Le mardi 23.01.2024, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Etaient présents :

M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Mme MOREL CAYE Françoise, M. NAPOLI François, Mme BOULAY Dominique, Maires Adjoints.

Les conseillers municipaux :

M. LOQUET Pierre, M. CAUBET Christian, Mme D'ANNUNZIO Monique, M. MONBRUN René, Mme GENDRE Claudie, M. BEN AÏOUN Henri, Mme MERLO SERVENTI Catherine, Mme MOREEL Valérie, Mme MANZON Sabine, M. MARTINET Florent, Mme IBRES Laetitia.

Représentés : Mme TAURINES Anna (par M. MONBRUN), Mme AUREL Josie (par Mme MOREL CAYE), Mme BRIEZ Dominique (par Mme MOREEL), M. BOURBON Philippe (par Mme BOULAY), M. XILLO Michel, (par Mme MERLO SERVENTI), Mme GARCIA Hélène (par Mme IBRES), Mme VIDAL Aurélie (par M. DELMAS).

Absents : M. VIDONI-PERIN Thierry M. PEEL Laurent, M. MILLO-CHLUSKI Romain, Mme LOUGE Monique, M. POCHON Pascal.

Secrétaire : Mme D'ANNUNZIO Monique.

Délibération n° 02-2024.

PASS 2023-2024.

Participation communale à verser aux associations.

Une convention de partenariat a été signée avec certaines associations dans le cadre du PASS, pour la période du 01.09.2023 au 31.08.2024, suite aux délibérations du Conseil Municipal des 04.07.2023, 12.09.2023 et 14.11.2023. Les dispositions de cette convention prévoient que le montant pris en charge par la Collectivité, soit versé aux associations partenaires, après communication d'un état récapitulatif.

Compte tenu des états récapitulatifs transmis par les associations (états consultables auprès du secrétariat en Mairie),
Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention,
décide de verser les participations suivantes :

<i>Nom de l'Association</i>	<i>Période concernée</i>	<i>Nombre d'enfants concernés</i>	<i>Participation à verser à l'association</i>
BUSHIDO KARATE CLUB	Saison 2023-2024	18	1 419,00 €
LES BÂTONS GARONNAIS	Saison 2023-2024	4	184,00 €
LES PUMAS DE GRENADE	Saison 2023-2024	17	1 348,00 €
GRENADE TENNIS CLUB	Saison 2023-2024	9	781,00 €

Le Secrétaire,
Monique D'ANNUNZIO,



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Paul DELMAS,

